

PAGES
MANQUANTES



LA VIERGE

(F. LIPPI)

LA NOUVELLE PROVINCE DES DOMINICAINS AU CANADA.

Le jour de la fête du Rosaire, en 1873, trois Religieux dominicains de la Province de France arrivaient à Saint-Hyacinthe, et y fondaient la première maison de leur Ordre au Canada.

Trente-huit ans plus tard, en la même fête de Notre-Dame du Rosaire et en cette année de grâce 1911, à Rome, le Révérendissime Père Hyacinthe-Marie Cormier, Maître-Général de l'Ordre, signait un document de la plus haute importance, par lequel une nouvelle Province était née pour notre Ordre et s'appelait de son titre officiel et canonique : la Province de Saint Dominique du Canada.

Si l'on se rappelle que depuis trois ans, les Dominicains Canadiens jouissaient d'une certaine autonomie par l'institution d'une Congrégation ayant à sa tête un Vicaire-Général, on aura sous les yeux les trois étapes, qu'a successivement parcourues l'Oeuvre dominicaine au Canada.

La première étape (1873-1908) comprend trente-cinq années consacrées à la fondation de l'Oeuvre elle-même et aux fondations de nos six maisons. C'est la période de formation et d'organisation, au cours de laquelle nos Frères de la Province de France nous aidèrent si efficacement que nous nous plaisions à considérer cette Province, comme la Mère et la Fondatrice de la nôtre. C'est ce que rappelle le Maître-Général de l'Ordre dans les lettres patentes de l'institution de la nouvelle Province : " Nous, dit-il, rendant premièrement grâce à Dieu, qui a fait croître en un grand arbre la petite semence jetée autrefois sur la terre féconde du Canada par les Frères de la Province de France et cultivée avec soin pendant de nombreuses années, Nous avons résolu d'instituer votre Province. "

Cette semence fut, en effet, cultivée avec soin simultanément par les Religieux français et les Religieux canadiens.

Les vocations se présentaient, les maisons se construisaient, les noviciats se fondaient, le développement se faisait normal, régulier, sans lenteur ni précipitation, et quand l'heure de la Providence vint à sonner, pour autant qu'un homme ou un groupe d'hommes osent se dire prêts à l'entendre et à y répondre, les Dominicains du Canada pouvaient se croire préparés.

La Province de France pensa alors, elle aussi, que le fruit était assez mûr pour être détaché de l'arbre, et dans un chapitre tenu en 1907, elle prit l'initiative de la séparation, en offrant au Maître-Général de l'Ordre cette partie d'elle-même pour qu'il la transformât en une Province nouvelle. Le résultat de cette initiative ne se fit pas attendre ; l'année suivante, en 1908, le détachement administratif d'avec la Province de France s'opérait sans heurt ni secousse, laissant intacts l'attachement et la reconnaissance du cœur.

La Congrégation de S. Dominique dans l'Amérique du Nord était fondée.

C'est la seconde étape, (1908-1911), étape d'administration autonome, si l'on veut, puisqu'un supérieur, était nommé par la première autorité de l'Ordre et ne relevait que d'elle seule, mais encore étape de transition, d'affermissement, d'acheminement, en un mot, vers la Province formelle et canonique. Le document généralice, qui érige notre Province, le fait bien entendre, en débutant ainsi : quand, il y a trois ans, la Congrégation de S. Dominique dans l'Amérique du Nord fut instituée, nous espérions bien qu'en peu de temps, toutes les conditions requises par le droit étant remplies, une nouvelle Province pourrait être inscrite au Catalogue des Provinces de l'Ordre. "

Ces conditions ont été remplies. " Soutenus par le même espoir, continue le document, vous vous êtes mis généreusement à l'œuvre, et comme vous avez un nombre suffisant de Frères vivant louablement sous la discipline régulière, ainsi que trois couvents formels où existent la vie commune et la régulière observance, comme de plus le double Noviciat canoniquement institué donne l'espérance que l'œuvre commencée continuera, Nous, rendant premièrement grâces à Dieu , Nous avons décidé d'instituer votre Congrégation en Province. "

C'est donc chose faite, et heureusement faite. La Province nouvelle comprend actuellement plus de cent religieux

répartis dans les six couvents qui la composent et qui sont les couvents de Saint-Hyacinthe, d'Ottawa, de Montréal et de Québec dans le Canada, ainsi que les couvents de Lewiston et de Fall-River aux Etats-Unis.

Selon la coutume de l'Ordre, il appartient au Maître-Général de nommer, en son Conseil le premier Provincial de la Province naissante. C'est le T. R. P. Henri Hage qui a été promu à cette charge, et comme il se confond avec l'auteur de ces quelques lignes, il implore des associés du Rosaire et de tous les amis de l'Ordre une fervente prière à la Vierge du Rosaire et à notre Bienheureux Père saint Dominique.

Ce sont là les deux puissants patronages, sous les auspices desquels notre Province entre dans la vie. Dans ce fait qu'à trente-huit ans de distance la même solennité du Rosaire ait vu la fondation de l'Oeuvre dominicaine et son couronnement, il faut chercher autre chose qu'une coïncidence : notre foi et la dévotion—bientôt sept fois séculaires—de notre Ordre envers Marie, nous y font découvrir une attention délicate de la Providence et un gage assuré de la bénédiction maternelle de la Reine des Prêcheurs.

C'est aussi par une délicate attention que le Révérendissime Père Maître-Général a voulu donner pour Patron officiel à la nouvelle Province saint Dominique lui-même. Notre Bienheureux Père protégera, éclairera, conduira avec plus d'amour, semble-t-il, cette portion de sa famille qui est particulièrement sienne, et nous obtiendra du Seigneur la grâce de devenir ses enfants particulièrement aimés.

Et maintenant, tournant nos regards et nos cœurs vers Rome d'où nous est venu l'heureuse nouvelle, nous voulons offrir au Révérendissime Père Général l'hommage ému de notre profonde reconnaissance, et lui demander, avant de nous mettre à l'œuvre, de bénir, avec cette Province qu'il vient d'engendrer à la vie de l'Ordre, tous ceux qui sont appelés à y travailler au salut de leurs âmes et des âmes de leurs frères pour la gloire de Dieu.



La voix des cloches

*Lorsque le Bon Dieu sur la terre
Nous envoie un petit chrétien,
Du clocher toujours solitaire
J'écoute le doux entretien.
Quand le beau mignon que l'on aime
Dans le saint temple est apporté,
La cloche, en ce jour de baptême,
Jase à travers l'immensité :*

“ Tin, tin, tin,

Ah le joli petit lutin !”

Dit le carillon argentin,

“ Digne don,

Le ravissant petit poupon !”

Repète le gros bourdon.

*Mais le temps passe et l'on retrouve
L'enfant grandi, dans le Saint Lieu ;
Oh ! quel doux bonheur il éprouve :
Il vient de recevoir son Dieu,
Dans son regard qui s'humilie,
Le Paradis est reflété :
La cloche avec mélancolie,
Prie à travers l'immensité.*

“ Tin, tin, tin,

C'est un chérubin, c'est certain !”

Dit le carillon argentin.

“ Digne don,

Seigneur ! qu'il reste toujours bon !”

Implore le gros bourdon.

Puis un jour dans la vieille église,
 Un jeune couple est à genoux ;
 Ici-bas rien ne rivalise :
 Avec le bonheur des époux,
 Quand ils se sont, avec tendresse,
 Tous deux juré fidélité.
 La cloche, pleine d'allégresse,
 Chante à travers l'immensité :

“ Tin, tin, tin,
 La belle robe de satin ! ”
 Dit le carillon argentin.
 “ Digne don,
 Que Dieu bénisse leur maison ! ”
 Frédonne le gros bourdon.

Puis enfin la vieillesse arrive :
 Doucement le juste s'endort,
 Son âme abandonnant la Rive,
 S'en retourne au céleste Port.
 Lorsque vers la tombe on emporte
 Celui que la vie a quitté,
 La cloche pour lui faire escorte,
 Pleure à travers l'immensité :

“ Tin, tin, tin,
 Ne pleurons pas, c'est le destin ! ”
 Dit le carillon argentin.
 “ Digne don,
 Que Dieu lui donne son pardon ! ”
 Sanglotte le gros bourdon.

THÉODORE BOTREL.

IN MEMORIA ÆTERNA



A gloire, c'est l'estime des hommes ; la sainteté, c'est l'estime de Dieu. " Les hommes ont trop courte mémoire, la gloire ne dure pas ; Dieu se souvient toujours et les Saints régneront éternellement avec Lui.

Voici venus les jours sombres où volontiers l'on songe aux morts. Sur leurs tombes l'herbe se flétrit ; pourtant aux rayons du soleil d'automne, de pâles fleurs éclosent encore. Elles font songer à ce fugace souvenir des hommes, si prompt à s'effacer. Levons les yeux : dans la splendeur éternelle des cieus, Dieu garde fidèle mémoire des siens.

Les autans de novembre fauchent la plaine et dépouillent les bois. Pétales séchés des fleurs, feuilles jaunies des haies, s'envolent en tournoyant ; au creux des sillons, Dieu cache d'humbles graines, pour les petits passereaux d'hiver, pour la parure du prochain printemps.

La neige s'en vient ; bientôt, comme de blancs fantômes, ses tourbillons vont danser de folles sarabandes par les champs dévastés ; pas un seul de ces oisillons ne va périr sans la volonté du Père des Cieus.

Comme il sait penser ainsi aux petits des oiseaux, pourrait-il oublier ses enfants ! Les tourmentes de la terre les emportent comme feuilles d'automne. Au creux de la tombe ils s'en vont dormir. Les neiges et les fleurs les couvrent tour à tour, puis le linceul de l'oubli. Dans la mémoire éternelle de Dieu ils vivront toujours.

Les vieilles croix de bois, au fond des cimetières, perdent, l'un après l'autre leurs bras verdis de mousse. Les naïves inscriptions, les " regrets éternels, " sont vite effacés par ces lichens couleur de cendre, impitoyables rongeurs des plus durs granits.

Au cœur de l'homme, plus dur encore, l'égoïsme efface, et bien plus vite : affections, serments, reconnaissance, passions et impressions. Oh ! si Dieu ne se souvenait pas !

Aussi, dormez bien en paix, nos pauvres morts. Laissez tomber sur vos ossements quelques larmes encore, puis passeront des siècles d'oubli. Vous souriez sans doute de nos vaines préoccupations, là-haut, dans la paix de Dieu.

Laissez sur vos tombes croître les cyprès et les saules. Laissez leurs racines disjoindre vos cercueils, plonger avidement en cette poussière où vous êtes retournés. Le printemps va régénérer un instant ce peu de matière inerte. Laissez ; vos amis d'antan n'y songent guère à ces restes informes de votre jeunesse et de votre beauté.

Au printemps de l'éternité, Dieu viendra Lui aussi, régénérer à tout jamais cette poussière. Elle a vécu, travaillé, souffert. Il se souvient, votre seul Ami fidèle, et d'un éternel souvenir, de cette courte vie, si vite usée par la douleur.

Laissez au fond de l'humide fosse, s'accomplir la dissolution de votre chair. Elle a palpité de joies et de désirs, depuis longtemps effacés. Elle a frémi d'angoisses à jamais oubliées. Les flammes de la vie, les ardeurs de la passion ont laissé un peu de cendres mortes. Vos adulateurs d'autrefois s'éloignent avec horreur.

Dieu se souvient de vos déceptions et de vos repentirs. Il a cueilli, sans en rien perdre, toutes les larmes d'une longue agonie solitaire et incomprise. Lui, souvent rebuté pourtant, Il est resté le seul, le dernier ami.

Dormez en paix, pauvres ossements ; c'est bien fini de souffrir et de lutter, de jouir puis de pleurer, de vaincre parfois, plus souvent de tomber. Le drame est fini. Talents, jeunesse, esprit, beauté, amour et plaisir ; il reste de tout cela un peu de fange fétide et l'infaillible mémoire de Dieu, le grand Juge.

C'est bon pour nous de trembler ; vous, restez dans la paix. Vous ne doutez plus, vous voyez ; vous n'espérez plus, vous goûtez ; vous ne chancez plus, vous aimez. Nous ne venons pas vous pleurer ; sur vos tombes nous cherchons un peu de silence et de paix, la pensée de Dieu, la consolation de ses espérances.

En elles vous vous êtes endormis, vous vous reposez des inquiétudes terrestres, dans l'éternelle sécurité. Hors de l'enceinte bénite, là-bas au coin de rebut, ailleurs en terre profane, sans respect et sans amour, gisent les heureux du monde. Ils ont vécu des plaisirs du monde. A la fange est retourné le cœur de fange. Ames riches des divins espoirs, vos corps

purifiés vous attendent à l'ombre de la Croix pour le grand jour de la résurrection.

Au calme dortoir des morts, sous le ciel gris de novembre, règne cette douce pensée d'espérance. Tristesses et larmes y trouvent encore asile, l'ennui de l'exil prolongé, des longues années de séparation. Oh ! qu'il sera bon de se retrouver enfin au sein de la Miséricorde Infinie, revêtus de son éternelle jeunesse, de sa céleste beauté.

Sous un grand saule, au fond d'un très-vieux cimetière, je me souviens avoir vu il y a bien longtemps, une pierre aujourd'hui tombée, elle était alors si penchée. Avec peine on y lisait encore un nom et une date, et audessus, gravées pour ne jamais disparaître ces radieuses paroles : "*Misericordias Domini in æternum cantabo.*"

Ame confiante, repentante aussi sans doute, comme tu dois bien les chanter maintenant, les infinies miséricordes du Seigneur, pour avoir tant espéré en Lui ! Et comme Il doit garder en son cœur, abîme de tendre pitié, le souvenir de tes larmes, de ton amour, de ta précieuse mort !

Avais-tu quitté la terre au déclin de l'âge, vers le soir de la vie, où plus rien ne plaît ? Je l'ai oublié. Peut-être au seuil de la virilité, quand on doit briser ses plus chers projets, quand mille devoirs et affections font un martyr de la mort ? je ne sais plus, m'importe. Que tu avais dû souffrir pour mettre ainsi sur tes cendres ces paroles de foi lumineuse.

Oh ! comme on voudrait aussi, pouvoir se les dire, quand tombera le grand soir ! S'en aller chanter à jamais, dans la lumière céleste, l'hymne de joyeuse confiance ! Berceur son âme ravie aux chants des Anges ! Voir, goûter, posséder sans crainte de perdre jamais !

O Dieu, perdez souvenance, en votre infinie pitié, de nos ignorances et de nos faiblesses. Ne vous souvenez plus que de nos repentirs. Ne gardez, en votre mémoire, rien de nos fautes, gardez tout de vos bontés. Et nous vivrons, dans les siècles des siècles, de la reconnaissante et éternelle mémoire de vos miséricordes. *In memoriâ æternâ erunt justi.*

FR. HERMANN.

LA FAILLITE DES SACREMENTS DANS L'ÉGLISE SCHISMATIQUE D'ORIENT

Le R. P. Christophe Portalité, des Augustins de l'Assomption, Français, passé, avec l'autorisation de Léon XIII, au rite slavo-bulgare—dont on connaît les pratiques rigoureuses (quatre Carêmes par an, abstinence très stricte, offices extrêmement longs, etc.)—écrit dans les *Missions des Augustins de l'Assomption* (août 1911) :

Ces pages regardent le schisme grec en général, mais plus particulièrement l'Église schismatique de Bulgarie, que l'auteur a connue et fréquentée depuis une vingtaine d'années.

Les orthodoxes orientaux sont en possession, comme nous, des sept sacrements et les ont, d'après l'opinion générale, valablement administrés jusqu'ici. La matière et la forme sont celles qu'indique la théologie catholique, aussi les prêtres uniates, soit grecs, soit bulgares, se servent-ils sans scrupule aucun des éditions orthodoxes du " Trèbnik " ou rituel en usage parmi leurs confrères séparés.

Mais si la loi n'a pas changé en elle-même, les pratiques et les usages ont tellement altéré l'administration des sacrements que l'on ne peut s'empêcher de trembler en constatant que ces sources de la grâce divine sont déjà presque taries.

Par un effet de la malédiction divine, la branche détachée du cep divin a perdu même le reste de verdure, les dernières traces de vie qui semblaient encore demeurer en elle.

Une dispute, naguère célèbre, s'était élevée dans le monde catholique au sujet de la valeur des Ordres anglicans. On sait que Léon XIII trancha définitivement le débat dans le sens de l'invalidité. Faudra-t-il en venir jusque-là à l'égard de la malheureuse Église séparée d'Orient ? En tout cas, l'on y marche.

Dieu semble avoir frappé d'aveuglement les pharisiens qui sont à la tête de l'Église orthodoxe, et pour mieux marquer leur haine du catholicisme ils sont en train de rompre les derniers liens qui les rattachent à la religion chrétienne

D'ores et déjà, d'ailleurs, l'on peut affirmer de beaucoup de schismatiques qu'ils ne sont *au pied de la lettre* que " des païens qui font le signe de la croix ".

Voyons maintenant, en repassant les sacrements un à un, comment le schisme les a conduits à cet état lamentable.

Le Baptême.—Il se donne par immersion, et les paroles sont sensiblement les mêmes que dans l'Eglise latine. Au lieu de dire : " Je te baptise etc. ", le pape dit : " Le serviteur de Dieu N... est baptisé au nom du Père, ainsi-soit-il, et du Fils, ainsi soit-il, et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. "

Ces trois *amen*, inscrits en caractères rouges dans le rituel, constituent les réponses du clerc ou du sacristain qui assiste le prêtre ; cela est évident. En pratique, cependant, elles ont fini par faire partie de la forme du Baptême, et les papes les récitent tout couramment. Il y a là une altération matérielle de la forme du sacrement. D'ordinaire, dans les villages, tous les baptêmes sont renvoyés au dimanche, après le chant de l'office et de la messe. Cette cérémonie, beaucoup plus longue que chez nous, est déjà assez fatigante pour le pape, qui éprouve le besoin de se restaurer aussitôt après. Or, il arrive assez souvent que les petits et les grands verres de *raki* (1), absorbés en préliminaires des baptêmes, produisent un effet nuisible au bon ordre de la cérémonie, qui se trouve consciemment ou inconsciemment écourtée et émaillée de nombreux bafouillements d'ivrognes.

Les assistants, de leur côté, causent, rient ou se disputent comme chez eux, ce qui n'ajoute pas au recueillement de la cérémonie. Comment ne pas douter de la validité de certains baptêmes faits dans de pareilles circonstances ?

Quant au baptême donné en cas de nécessité pressante par les simples fidèles, il est fort peu en usage, et la majorité des fidèles sont trop ignorants pour l'administrer. Les plus instruits savent la formule, mais ils se servent, pour baptiser le petit moribond, de la veilleuse qui brûle devant les saintes images de la maison. Or, ce lampion contient un mélange moitié eau, moitié huile ; beaucoup même, par superstition, remplacent l'eau par du vin. Un pareil mélange n'est évidemment pas ce qu'il faut pour la matière du sacrement. En résumé, on peut affirmer que la majorité des enfants non régulièrement baptisés à l'église sont privés du ciel.

(1) Eau-de-vie anisée.

La Confirmation.—Le petit nouveau-né reçoit la Confirmation immédiatement après le Baptême et dans la même cérémonie. On sait, en effet, qu'en Orient c'est le prêtre et non l'évêque qui est le ministère ordinaire de la Confirmation.

Au sortir de la piscine où il a été plongé par les mains du pape, l'enfant est déposé sur son maillot, par terre, et reçoit les sept onctions rituelles de Saint-Chrême.

Les catholiques reçoivent le Saint-Chrême de leur évêque, qui le consacre tous les ans le Jeudi-Saint, et ils ont soin de le renouveler d'une année à l'autre. Chez les schismatiques, le Saint-Chrême est préparé et consacré exclusivement par le patriarche de Constantinople, qui s'en est réservé le monopole très fructueux.

Si les prélats orthodoxes ont tous soin de se fournir de Saint-Chrême tous les ans à Stamboul, je ne saurais l'affirmer ; mais pas mal de curés de campagne se dispensent de tout souci là-dessus. La bouteille est vide ou égarée, peu importe. Un peu d'huile d'olive fait aussi bien l'affaire : l'essentiel est que la cérémonie extérieure soit accomplie aux yeux des payans. Quant au Saint-Esprit, à ses dons, au cachet ineffaçable imprimé à l'âme chrétienne, tout cela est invisible et ne compte pas.

L'Eucharistie.—Jusqu'à ces derniers temps ce sacrement était consacré et administré sans aucune différence sensible par les catholiques et les orthodoxes. Mais la haine du papisme a changé les choses. Quelques théologiens russes, nourris de doctrines protestantes, ont découvert que l'Eglise catholique, par une nouvelle et horrible prévarication, attribuait aux paroles mêmes de Jésus-Christ : " Ceci est mon corps... ceci est mon sang ", le pouvoir de transsubstantier les espèces du pain et du vin.

—Voilà une nouvelle hérésie de Rome, ont-ils dit, le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, à la messe, a lieu par la vertu de l'invocation au Saint-Esprit qui suit les paroles purement historiques de la consécration.

Cette invocation au Saint-Esprit, appelée *Epiclèse*, est ainsi conçue : " Nous vous offrons aussi cette adoration spirituelle et non sanglante, et nous vous invoquons, nous vous prions, nous vous supplions d'envoyer votre Esprit-Saint sur nous et sur ces dons posés sur l'autel, et faites ce pain le Corps précieux de votre Christ et ce qui est dans ce calice le

Sang précieux de votre Christ, les changeant par votre Saint-Esprit, afin qu'ils soient pour les communiants la purification de l'âme, la rémission des péchés, la communication du Saint-Esprit, l'accomplissement du royaume des cieux et un titre à la confiance devant vous, non une cause de jugement et de condamnation."

—Voilà, disent-ils, la vraie formule de la consécration, et c'est au moment où on la prononce que la transsubstantiation a lieu. Quant aux paroles du Christ, elles ne produisent rien et sont ici une simple citation de l'Évangile.

Pendant, il est de tradition de les chanter solennellement et lentement, alors que le reste du texte se dit à voix basse. De même, les missels orientaux ont toujours porté ces paroles écrites en gros caractères pour les distinguer des autres prières. De plus, cette doctrine de l'efficacité de l'Épiclese est toute récente, et personne ne s'en était avisé dans l'Église orthodoxe pendant plus de quinze siècles.

N'importe ! la haine est aveugle, et désormais les jeunes prêtres schismatiques seront avertis de détourner leur intention de la consécration papiste, c'est-à-dire de celle qui se fait par les paroles toutes-puissantes du Fils de Dieu. Conclusion : les prêtres instruits et tous ceux (ils sont nombreux) qu'on a mis au courant de cette controverse ne consacrent plus la sainte Eucharistie. La messe reste entière en apparence, mais il a suffi d'une de ces altérations de doctrine comme en ont tant commis les sectes protestantes pour la réduire au rang de la Cène calviniste.

Et voilà bientôt toute l'Église d'Orient privée du pain du ciel, de la présence réelle du Sauveur. Quelles terribles conséquences ne doit pas avoir un pareil fait !

Faut-il parler des autres causes de nullité qui s'ajoutent à celle-là, dans l'administration de l'Eucharistie ?

Ainsi, pour la Communion des infirmes, on emploie l'Hostie consacrée au Jeudi-Saint précédent. Les Grecs la font même dessécher sur des charbons ardents et la pilent ensuite de façon à la réduire à peu près en poussière. C'est cette vieille poussière de pain que l'on administre aux malades après l'avoir humectée d'un peu de vin. Faut-il ajouter que, dans la plupart des églises, elle est conservée sans aucun respect dans de vulgaires boîtes de fer blanc ou même de carton, quand ça n'est pas d'une manière plus indécente encore ?

La cérémonie du "zéon", qui consiste à mélanger au

précieux Sang quelques gouttes d'eau bouillante avant la Communion, est aussi une cause d'irrégularités assez fréquentes chez les popes très ignorants et négligents des villages.

Ils en versent dans le calice une telle quantité qu'il est bien difficile de ne pas supposer l'espèce du vin foncièrement altérée.

Mais telle est la légèreté du bagage théologique de ces pauvres paysans habillés en prêtres que vous les étonneriez en leur parlant de pareils détails. N'en avons-nous pas entendu quelques-uns prétendre qu'on pouvait dire la messe avec du *raki* (eau-de-vie) au lieu de vin ?

On peut, d'ailleurs, s'attendre aux plus lamentables surprises sur cette matière, dans un pays où l'on voit le prêtre officiant distribuer la Communion entre deux gendarmes, et les fidèles se bousculer, se pousser, causer, rire, crier, se battre quelquefois en attendant leur tour de passer à la sainte Table.

La Pénitence.—Le sacrement de la Pénitence est loin d'être en usage général. Beaucoup n'en usent pas avant de communier, nous pouvons même dire que c'est la majorité.

On croit communément dans le bas peuple que les jeunes gens et les jeunes filles ne sauraient faire de péchés ; au moins, les péchés commis avant le mariage ne comptent-ils pas en pratique. Quant aux gens mariés, ils ne se confessent ou ne font semblant de se confesser qu'à de rares occasions.

Il n'est pas d'usage, en effet, de se confesser à des prêtres mariés ; beaucoup n'ont pas les pouvoirs et les fidèles y ont une grande répugnance. Or, le clergé marié formant la presque totalité du corps sacerdotal, il ne reste guère que quelques rares moines que l'évêque envoie faire des tournées de paroisse en paroisse. Mais alors même, que sont les confessions ?... Un vague aveu sans préparation, une simple formule comme la suivante : " Mon père, je suis un pécheur et je demande pardon à Dieu. " Après quoi, une aumône quelconque déposée sur le plateau et l'absolution en échange. Quelques âmes plus droites et plus timorées esquissent parfois un aveu, mais le plus souvent, ce qui leur pèse le plus est quelque vétille, quelque misérable superstition à laquelle elles auront manqué. Les infractions au jeûne et à l'abstinence sont les péchés les plus irrémissibles.

Un pauvre homme se tint éloigné des sacrements pendant quinze ans parce que, sur le conseil d'un vieux Ture, il avait trait quelques gouttes de lait de chienne pour faire un

remède à son fils mourant. Il était persuadé que Dieu ne pouvait pas pardonner ce péché-là.

L'Eglise orientale a, d'ailleurs, gardé le vieil arsenal de peines canoniques de la primitive Eglise, et les pénitences imposées, tirées des Canons des premiers Conciles, sont couramment de trois à dix ans, quelquefois davantage, de privation de communion, jeûnes prolongés, séparation de l'Eglise, etc. Aussi les fidèles ont-ils pris le parti de ne rien accuser. Ils ne savent d'ailleurs pas plus se confesser que les prêtres ne savent confesser. Et qui, hélas ! leur apprendrait à le faire ?

Deux simples réflexions feront mieux connaître que mille exemples dans quel abîme se trouve le monde schismatique, par rapport au sacrement de Pénitence :

1o La mentalité orientale est rebelle à notre conception du mensonge et de la dissimulation comme péché ;

2o Les péchés intérieurs n'existent pas pour un orthodoxe.

L'Extrême-Onction.—L'Extrême-Onction est encore moins en usage que la Pénitence. Le bas peuple, dans les campagnes, l'a en horreur, comme les Occidentaux superstitieux qui croient que ce sacrement fait mourir, parce qu'il précède ordinairement la mort. Dans les villes, il en est souvent de même, et n'en serait-il pas ainsi qu'on ne l'administrera pas davantage.

La raison en est qu'il faut sept prêtres assemblés autour du malade pour lui donner ce sacrement. Les prières, en outre, sont démesurément longues et occupent toute une matinée. Voilà, certes, de quoi dégoûter beaucoup de gens, même bien portants.

Il paraît qu'on a tourné la difficulté dans les grandes villes et fait de la cérémonie de l'Extrême-Onction une cérémonie solennelle qui se célèbre à certaines occasions et où tous les fidèles, malades ou bien portants, peu importe, viennent se faire donner l'huile sainte. C'est alors la " bénédiction de l'huile " au lieu d'être, comme il arrive plus fréquemment, " la bénédiction de l'eau ".

Donc, en pratique, on vit et meurt sans ce sacrement dans le monde oriental.

L'Ordre.—Comme pour tous les autres sacrements, le rituel est le même entre catholiques et schismatiques. Ce qui, dans la pratique, adultère l'Ordre chez les orthodoxes, c'est la

CALENDRIER DOMINICAIN

NOVEMBRE 1911

1	Merc.	LA TOUSSAINT, <i>T. D. 1e cl. avec oct. sol.</i>
2	Jeudi	Commemoration des morts.
3	Vend.	B. Simon Ballachi, C. O. N. <i>Double.</i>
4	Samedi	S. Charles Borromée, E. C. <i>Double.</i>
5	DIM.	21e après la Trinité, B. Martin de Porrès, C. O. N. <i>D.</i>
6	Lundi	BB. Jérôme et ses Compagnons, Mm. O. N. <i>Double.</i>
7	Mardi	B. Pierre de Ruffia, M. O. N. <i>Double.</i>
8	Merc.	Octave de la Toussaint, <i>solennelle.</i>
9	Jeudi	La Toussaint de notre Ordre, <i>Tout-Double.</i>
10	Vend.	S. Barnabé, Apôtre. <i>Tout-Double (11 juin).—Anniversaire de nos Défunts.</i>
11	Samedi	S. MARTIN, E. C. <i>Tout Double avec oct. simple</i>
12	DIM.	22e après la Trinité, PATRONAGE DE LA STE VIERGE, <i>Tout-Double 2e cl.</i>
13	Lundi	Bse Osanna, V. O. N. <i>Double.</i> (du 18 juin).
14	Mardi	B. Jean Liccius, C. O. N. <i>Double.</i>
15	Merc.	B. Albert le-Grand, E. C. O. N. <i>Tout-Double.</i>
16	Jeudi	Bse Lucie de Narnie, V. O. N. <i>Double.</i>
17	Vend.	S. Grégoire le Thaumaturge, E. C. <i>Double.</i>
18	Samedi	Dédicace des Basiliques de S. Pierre et S. Paul <i>Double.</i>
19	DIM.	23e après la Trinité, Ste Elisabeth, Veuve, <i>Double.</i>
20	Lundi	S. Félix de Valois, C. <i>Double.</i>
21	Mardi	LA PRÉSENTATION DE LA STE VIERGE, <i>Tout Double 2e cl.</i>
22	Merc.	Ste Cécile, V. M. <i>Double.</i>
23	Jeudi	S. Clément, P. M. <i>Double.</i>
24	Vend.	S. Jean de la Croix, C. <i>Double.</i>
25	Samedi	STE CATHERINE, V. M. PROT DE L'ORDRE, <i>T. D. oct. sim.</i>
26	DIM.	24e après la Trinité, S. André Avellin, C. <i>Double.</i>
27	Lundi	Bse Marguerite de Savoie, Veuve, O. N. <i>Double.</i>
28	Mardi	Bse Zédislave, O. N. <i>Double.</i>
29	Merc.	B. Jacques des Bienfaits, E. C. O. N. <i>Double.</i>
30	Jeudi	S. ANDRÉ, APOTRE. <i>Tout Double 2e cl.</i>

A NOS ABONNÉS

N. B.—Le SAMEDI de chaque semaine une MESSE BASSE est dite en notre église du Rosaire à l'intention de nos ABONNÉS.

INDULGENCES DE NOVEMBRE 1911

I.---Indulgences communes à tous les mois

Le 1er DIMANCHE (le 5)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières.

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la conf., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 12)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis., Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 26)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *révité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 fois par semaine, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II.---Indulgences propres au mois de novembre

I---Indulgences mobiles

Tout fidèle qui fait chaque jour du mois de novembre quelque exercice de piété pour les défunts (1) *Cf. Cm. Vis. Pr.*

Tout fidèle qui fait sept ou neuf jours consécutifs d'exercice de piété pour les défunts (en tout temps de l'année (2) *Cf. Cm. Pr.*

II.---Indulgences fixes

1.—Fête DE TOUS LES SAINTS.

CONFR. DU S. ROSAIRE, 2 indulg. plén. et 2 partielles :

- 1o. *Cf. Cm. Vis.* (1 vêpres) à l'église de la conf. *Pr.* (C. 26) ;
- 2o. 7 ans et 7 quarantaines pour le tiers du rosaire (C. 16) ;
- 3o. 7 ans et 7 quarantaines *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 30).

Du 2 au 9 Octave de la Commémoration des Morts.

CONF. DU S. ROSAIRE : *Cf. Cm. Vis.* à l'église de la conf. *Pr.* (C. 26).

10.—4 anniversaire des défunts de l'ordre.

CONF. DU S. ROSAIRE, indulg. plén. : *Assist.* à l'off. des déf. *Cf. Cm. Pr.* (C. 49.)

Confr. du S. Nom de D. ou de J., indulg. plén. : *Assist.* à l'off. des déf. *Cf. Cm. Pr.* (C. V).

21.—Présentation de la Ste Vierge

CONFR. DU S. ROSAIRE, 2 indulg. plén. ce jour ou pendant l'Oct. (du 21 au 28 :

- 1o. *Assist.* à la proc. (C. 20) ;
- 2o. *Cf. Cm. Vis.* (1 vêpres) à l'église de la conf. *Pr.* (C. 27).

(1) On gagne de plus 7 ans et 7 quarantaines d'indulgence chaque jour.

(2) On gagne de plus 300 jours d'indulgences pour chaque exercice, (outre celles du mois des morts).

BIBLIOGRAPHIE

“ LES CONTEMPORAINS ”

Revue hebdomadaire illustrée de 16 pages in-8

Abt, Un an, \$1.20. Un numéro, 5cts. Spécimen gratuit sur demande.

Biographies parues en Septembre 1911

Hébert, le père Duchesne.—Peltier, rédacteur des Actes des Apôtres.—R. P. Fissiaux, fondateur de la Société de Saint-Pierre-ès-Liens.—Casimir-Perier, président de la République.

Biographies parues en Octobre 1911

Félix Faure, président de la République.—Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, Carmélite.—Lenepveu, peintre.—Chesnelong, homme politique.—Général Foy.

5, Rue Bayard, Paris, VIIIe

MADAME SAINTE ANNE ET SON CULTE AU MOYEN-AGE, par le R. P. PAUL V. CHARLAND, O. P., au couvent des Dominicains, Fall-River.

LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE. “ POUR VOUS MESDAMES ” par le R. P. DOYON, O. P., aux bureaux de “ l'Action Sociale, ” Québec.

LETTE D'UN JEUNE RELIGIEUX, DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS A L'UN DE SES CONDISCIPLES, au Monastère des Frères Capucins Québec, Limoilou.

L'ÉVANGILE MÉDITÉ AVEC LES PÈRES, par le R. P. TH. M. THIRIET, O. P., 5 vols. 7 frs chaque. Victor Lecoffre, 90 Rue Bonaparte, Paris.

COMMENTAIRE FRANÇAIS LITTÉRAL DE LA SOMME THÉOLOGIQUE DE ST. THOMAS D'AQUIN, par le R. P. THOMAS PÉGUES, O. P. 4 vols. 44 fr. Edouard Privat, 14 Rue des Arts, Toulouse.

simonie éhontée qui précède, accompagne et suit l'administration de ce sacrement qui fait les ministres de Dieu.

Laissons de côté les opérations de haute volée auxquelles donne lieu la nomination d'un patriarche ou même d'un évêque. Il nous suffira du tableau plus familier de l'élection et de l'ordination d'un curé de village.

Dès que l'ancien pope est mort, les villageois se réunissent au *dukian* (café du village) pour lui choisir un successeur. On sonde successivement les rares paysans qui savent lire et écrire. Stoyan déclare qu'il ne veut pas être pope, parce que sa femme, à qui il en a parlé, n'en veut d'aucune façon : Dimitri, lui, est un bon parti, mais il ne sait pas assez chanter : Volko ne veut pas laisser là ses champs, qui lui rapportent assez largement. Enfin, Ivan, un petit *bakal* (épicier), qui a des dettes et ne peut pas arriver à nouer les deux bouts à cause de la concurrence, se laisse un peu entamer par les gros bonnets du village qui le caressent.

Il se fait pourtant tirer l'oreille pendant quelques semaines au sujet des honoraires. L'ancien pope avait un *chinik* (mesure) de blé et un *chinik* d'orge par famille, plus 5 piastres en argent, sans compter les autres menus cadeaux ; lui, Ivan, exige, pour devenir pope, que le village lui promette deux *chiniks* d'orge au lieu d'un ; il veut doubler aussi la somme en argent. Toute la population est en rumeur. Enfin, peu à peu, les discussions s'apaisent : on a trouvé un compromis et Ivan donne sa parole aux *tchorbadjis* (gros bonnets) assemblés. On fête cet heureux événement par de nombreuses libations, à la suite desquelles on est d'autant mieux d'accord que personne n'a plus sa raison.

Quelque temps après, les *tchorbadjis* du village, profitant d'un marché qui se tient à la ville, emmènent l'heureux élu avec eux pour le présenter à l'évêque ou à son grand vicaire, le *namestnik*. "Voilà, nous avons trouvé un curé", lui déclarent-ils, et ils font l'éloge d'Ivan.

Alors commence le second marché, le véritable, cette fois. Les paysans en sortent le plus souvent assez écorchés. Le *namestnik* a noté avec soin toutes les irrégularités commises dans le village ; elles lui servent à grossir la note. Il y a, de plus, des difficultés d'ordres différents ; il les énumère et les exagère avec complaisance. Les pauvres villageois, qui savent bien où l'on veut en venir, laissent quelques pièces d'or en souvenir à chaque visite, et, finalement, lorsque le village a

été taxé à peu près à sa valeur suivant la cote admise à l'évêché, le nouveau pope est accepté. C'est à lui à se dédommager plus tard sur ses paroissiens de la grosse somme que lui aura coûté son ordination.

L'ordination suit de près l'acceptation. Un séjour d'une quinzaine de jours, de huit jours et quelquefois de moins, à la ville épiscopale suffit d'ordinaire au prélat pour s'assurer que le nouveau pope sait lire l'Évangile et chanter la messe. Tout ce qu'il ne sait pas, quelque confrère charitable ou au besoin les vieilles femmes le lui apprendront. L'évêque lui impose les mains et le renvoie dans son village.

Il est d'usage que le nouveau pope parcoure tous les villages de son district avant d'arriver au sien. Il y fait des quêtes fructueuses qui le dédommagent des dépenses faites à la résidence épiscopale. Enfin, il arrive chez lui, où tout le monde lui baise la main, et il se met incontinent à baptiser, à marier, à enterrer, à dire la messe. Quand à prêcher ou à faire le catéchisme, il ne faut pas y penser : il est le même paysan qu'auparavant, que dirait-il de nouveau à ses concitoyens ? Nous avons déjà exposé pour quelles raisons il ne peut pas confesser.

Interrogez n'importe quel pope de village et même de ville, il vous répondra très ingénument qu'il regarde son état comme un métier, un simple gagne-pain, et qu'il ne l'a jamais envisagé sous un autre point de vue. *L'autre point de vue*, voilà une formule que l'orthodoxie, dans son entier, n'est pas en état de comprendre.

Le Mariage — Le septième sacrement est conféré par les schismatiques orientaux comme par les catholiques. Même matière, même forme ; les rituels sont absolument semblables chez les Uniates et chez leurs frères séparés de l'Église.

Mais il y a ici la grave question du divorce, non plus ce divorce civil que l'Église combat comme le pire des fléaux en Occident, mais le divorce ecclésiastique, religieux, reconnu par l'Église. A ce titre, il fait là-bas autrement de ravages que chez nous, et, si avancé que soit l'état de dissolution des Églises séparées, il est étonnant que la famille y ait conservé encore autant de force.

Le consentement mutuel des époux est nécessaire pour le mariage, sinon celui-ci est nul. Cela est vrai en théorie, là-bas comme ici, mais en pratique, il en va autrement. Dans les campagnes, le père vend sa fille plus qu'il ne la donne, et

c'est au plus offrant qu'il la livrera le plus souvent. Le prix moyen varie selon la richesse des villages ; il varie entre 5 et 15 napoléons (louis). L'usage de la dot n'existe pas comme chez nous.

Passé encore pour cela, car cet usage nous fait assez souffrir nous-mêmes, et il ne s'agit ici que du sacrement.

Le consentement est publiquement demandé et exprimé dans l'Eglise catholique. Cette condition, qui est de rigueur, est aussi marquée dans les rituels orientaux. La demande à adresser par le prêtre, soit au fiancé, soit à la fiancée, est inscrite en toutes lettres dans le *trèbnik* (rituel), mais les schismatiques l'omettent toujours. Si vous demandez à quelque pope la raison de cette omission, il vous répondra : " C'est la coutume ; on regarde comme une chose honteuse d'adresser la parole aux jeunes mariés : que voulez-vous que nous y fassions ? "

De fait, la coutume est telle et le *koum* (premier garçon de noces ou parrain des nouveaux époux), qui exerce ce jour-là un pouvoir absolu dans la maison, impose toujours un silence rigoureux aux nouveaux époux durant la première journée du mariage, et surtout à l'église. Cet usage absurde a même donné lieu à de fréquentes altercations dans les églises catholiques uniates. Il est aussi défendu aux fiancés de répondre par signe. C'est purement diabolique, ou au moins très bête.

Les schismatiques s'accommodent parfaitement de la chose, et l'on voit à quels abus ils peuvent ouvrir ainsi la porte.

Mais tout cela n'est rien à côté de la terrible restriction mentale que peut renfermer je ne dirai pas le " oui " sacramentel, puisqu'il n'est jamais donné, mais au moins le consentement supposé qu'indiquent les fiançailles précédentes, l'assistance à la cérémonie et l'accomplissement des divers rites usités à l'église.

Quel genre de consentement peuvent donner, en effet, des jeunes gens qui ont vu autour d'eux tant d'exemples de divorce et qui en ont peut-être été témoins dans leur propre famille ?

Sera-ce le consentement pur et simple *pour toute la vie*, comme l'exige l'Eglise et comme il le faut pour la validité du sacrement ? N'y a-t-il pas, au contraire, beaucoup de présomptions pour que, sous l'influence des idées ambiantes et des

mauvais exemples reçus et sanctionnés par l'autorité ecclésiastique, ils ne s'engagent avec la restriction bien naturelle de rompre comme les autres quand leur intérêt ou leur caprice les y poussera ? Leur *oui* signifiera alors : " Je m'engage pour tout le temps que la bonne harmonie pourra durer entre nous ", ou bien : " Je m'engage comme on a coutume de s'engager ici. " Or, la coutume étant que l'engagement n'est pas irrévocable, on voit ce qui s'ensuit.

Et qu'on ne perde pas de vue que le simple " oui " n'est jamais prononcé à l'église. Nous nous sommes demandé parfois si cette abominable coutume du silence rigoureux imposé par les *koums* aux fiancés n'aurait pas son origine dans quelque machination du clergé grec, ourdie précisément dans le but de favoriser le divorce.

Quoi qu'il en soit, les papes sont, en général, des agents de divorce plus encore qu'ils ne sont agents matrimoniaux. On en connaît beaucoup qui emploient leur *popadia* (femme du prêtre) et toute leur parenté féminine à jeter la zizanie dans les familles pour recueillir ensuite de fructueux procès en répudiation. Ce sont eux, en effet, qui font toutes les démarches nécessaires pour obtenir de l'évêque le *libellum repudii*, et il en coûte autrement cher pour divorcer que pour se marier ! Le gouvernement turc ne se mêle en rien de pareilles affaires, mais il met les gendarmes à la disposition des évêques et des papes pour réintégrer au domicile l'époux récalcitrant ou vexer de mille manières ceux qui voudraient se soustraire à la loi ecclésiastique.

Dans les conditions que nous venons d'exposer, que devient le mariage ? Est-il encore le sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

Outre la masse effrayante de chrétiens orientaux divorcés et remariés à des femmes divorcées elle-mêmes quelquefois de plusieurs maris successifs, n'y a-t-il pas à craindre pour la validité des premiers mariages célébrés dans beaucoup d'églises orthodoxes ? L'Orient entier vivrait, alors dans un vaste concubinage légal !

Voilà pourtant ce qu'à produit chez nos frères séparés le simple fait de leur éloignement de l'Eglise catholique, unique gardien du dogme et de la morale évangéliques.

Chaque sacrement est déjà attaqué dans son intégrité ; comme les fruits de certains arbres qui sont tous véreux, ils

finiront par devenir un poison au lieu d'être la nourriture de l'âme.

On peut voir par là quel mal affreux est le schisme et combien nous devons nous attacher avec amour à notre Sainte Mère l'Eglise et défendre son unité voulue par Jésus-Christ, son fondateur.

Le centre de cette unité est le Souverain Pontife, Vicaire de Jésus-Christ, successeur de Pierre, *Unum ovile et unus pastor* ; aussi le vrai catholicisme ne saurait aller sans le *culte du Pape*. Cela suppose évidemment l'humilité et l'obéissance, et voilà qui gêne aujourd'hui beaucoup d'hommes, comme cela gêna jadis Photius, Cérulaire et tant d'autres prélats orientaux responsables du schisme.

Par la faute de ces misérables ambitieux, des millions d'âmes gémissent aujourd'hui hors des voies du salut et sont maintenues dans un état de corruption dont il leur est défendu de sortir. Il faut que l'Occident chrétien se ligue en une croisade de prières pour obtenir de Dieu qu'il sauve, par quelque éclat de sa puissance, tant d'innocents et d'inconséquents qui sont hors de l'Eglise sans jamais avoir fait personnellement acte de séparation et de schisme.

PAUL CHRISTOFF,

higoumène du monastère de Mostratii.



Le purgatoire est l'infirmerie du bon Dieu.

BIENH. CURÉ D'ARS.

J'ai abandonné Dieu pour les hommes et Dieu m'a livré aux hommes.

MARÉCHAL D'ANCRE.

Quand on va se confesser, on va déclouer Notre-Seigneur.

BIENH. CURÉ D'ARS.

VARIÉTÉS

Les défunts connaissent-ils d'une connaissance naturelle ce qui concerne les survivants ?



U par une curiosité légitime, le lecteur se posera ici une question : les âmes des défunts contiennent-elles à savoir ce qui se passe chez les vivants ? Savent-elles par une connaissance propre et naturelle ce qui advient aux leurs sur la terre ?

Il n'est pas douteux que toute âme, ayant le souvenir fidèle de sa vie passée et de toutes ses relations, pense encore à ceux qui sont sur la terre. Et d'après les paroles du mauvais riche on pourrait même conclure que l'âme sait par une vision personnelle ce que deviennent les survivants et ce qui leur arrive. Le malheureux riche était en sollicitude au sujet de ses frères restés sur la terre. Cette inquiétude peut s'expliquer par la certitude des difficultés dans lesquelles il les avait laissés à sa mort. De même que, tout en ignorant le sort des nôtres dans l'au-delà, nous prions cependant pour eux, de même les défunts, sans être instruits d'une manière très précise sur la situation des vivants, peuvent toujours s'intéresser à leur sort.

Saint-Augustin (1) refuse à tous les défunts sans distinction une science naturelle des événements de cette terre ; il ajoute cependant que ce n'est là qu'une opinion purement personnelle et qu'il n'entend nullement porter un jugement définitif. Le motif principal de son opinion, c'était que sa chère mère Monique, qui ne l'avait jamais abandonné pendant sa vie, ne lui était jamais apparue après sa mort pour le consoler. Il est cependant bien éloigné de nier d'une manière générale les apparitions des esprits. Il rapporte même cer-

(1) S. AUG., *De cura gerenda pro mortuis*, c. 16, nor. 16 seq. Ed. Maur, t. VI, col. 383, sq. Cf. *De spiritu et anima*, loc. cit., t. IV, col. 526.

tains cas qu'il avoue humblement ne pas pouvoir expliquer ; il estime que ces apparitions dépendent uniquement de la volonté de Dieu, des dispositions de sa miséricorde et de sa justice, sans que les esprits qui apparaissent en aient conscience, tout comme nous apparaissions quelquefois nous-mêmes en rêve à nos amis sans nous en douter. Bien que les habitants de l'au-delà ignorent ce qui se passe sur la terre au moment même où cela se passe, ils peuvent cependant, estime le saint docteur, apprendre ce qui les intéresse soit par les nouveaux venus, soit par les saints anges gardiens, soit par Dieu lui-même.

Saint Thomas d'Aquin (1) est d'accord avec le grand docteur de l'Eglise, quand il affirme lui aussi que les défunts ne peuvent pas savoir au moyen de leur connaissance naturelle les événements de ce monde et sont réduits par conséquent aux révélations de Dieu et aux communications soit des anges, soit des nouveaux venus. Il se réfère au passage du livre de Job (2) : " Il ne saura pas (après sa mort) si ses enfants sont dans la gloire ou dans l'ignominie ", c'est-à-dire il ne le saura pas sans une communication venue de l'extérieur. Cependant, d'après le contexte, ce passage peut s'entendre en ce sens, que les défunts sont indifférents aux choses de la terre en elles-mêmes et n'y attachent d'importance que dans leurs rapports avec le salut éternel, et que la science de ces choses ne leur cause, du moins aux bienheureux, aucune douleur.

Nous n'hésitons nullement à embrasser une opinion contraire et à dire que l'âme, même dans l'état de séparation, peut acquérir une science des événements de la terre par sa faculté naturelle de connaître et par une perception propre et personnelle. Dans ces derniers temps Fr. Schmid a cherché à démontrer, que l'âme ne peut développer sa science sans se servir de l'expérience (3). Mais si, comme le démontre saint Thomas, l'âme possède la faculté de connaître, par des images cognitives précédemment acquises et par d'autres nouvellement obtenues, non seulement le monde des corps en général mais encore les choses particulières, nous ne voyons pas pourquoi le domaine si intéressant des manifestations perceptibles

(1) TH. AQ., *loc. cit.*, art. 8.

(2) JOB. 14, 21.

(3) *Zeitschrift für kathol. Theologie*. Innsbruck, 1898. Heft. I, p. 59 et s.

des sens, aussi bien que les actions et les efforts, les luttes et les souffrances, les victoires et les défaites des hommes seraient inaccessibles à son regard. Suivre des yeux la marche de l'histoire et le cours de la vie de leurs proches ne peut que satisfaire les désirs naturels des habitants de l'au-delà, car sans nul doute ils s'intéressent encore à la terre et à ce qui s'y passe. D'ailleurs n'est-ce pas une joie bien méritée par les justes de voir croître et mûrir la moisson dont ils ont jeté la semence ? Quant à l'insuccès de leurs propres travaux ou aux malheurs de leurs proches, il ne peuvent plus en éprouver aucune douleur. Et pour le scélérat, n'est-ce pas également un châtement bien mérité que l'obligation de voir le mal commencé ici-bas continuer à produire le mal, augmenter ainsi sa peine et contribuer encore malgré lui au progrès et à la victoire définitive du bien ?

Si donc les défunts ne pouvaient voir ce que deviennent les survivants, la raison de leur ignorance ne serait pas nécessairement dans le changement de leur manière d'être et de vivre, mais uniquement dans la volonté de Dieu. Mais pourquoi Dieu ne leur permettrait-il pas de nous voir, nous et ce que nous faisons, puisque nos noms sont imprimés en caractères vivants et ineffaçables dans leur souvenir ? Le ministre d'Etat, le baron von Stein (1) adressait à son trésorier Poock dans son dernier adieu ces paroles à la fois profondes et encourageantes : " Je dois vous dire encore, que je crois fermement qu'entre les morts et les vivants il y a une communion éternelle ; ce sera donc un plaisir pour moi, si de là-haut je vois que vous consacrez vos services à mes enfants avec la même fidélité et le même attachement que vous avez eus pour moi. "

La sainteté dans l'Ordre de Saint-Dominique

La vraie grandeur d'un ordre religieux c'est la sainteté de ses membres : aux fruits l'on connaît la valeur de l'arbre.

L'étude, l'enseignement, la prédication, l'art sous ses différentes formes, ont été des moyens employés par les Frères

(1) Franz Wiesmann, *Lebensumriss des Ministers Freiherrn von Stein*, Munster, 1857. p. 41.

Prêcheurs pour arriver aux âmes ; mais ils n'ont jamais oublié qu'il leur était surtout recommandé de commencer par se sanctifier eux-mêmes, afin d'être aptes à sanctifier les autres. Produire des saints, les multiplier en chaque siècle, comme un arbre fécond qui fait tomber annuellement à ses pieds les fruits produits par la sève et mûris par le soleil, c'est un spectacle que les anges et les hommes ont pu contempler, depuis six siècles, avec ravissement. Dès sa fondation, disait Clément XIV, dans la bulle de canonisation de saint Pie V, cet Ordre glorieux fut comme un champ fertile, qui ne cessa de donner à l'Eglise des hommes éminents en doctrine et en sainteté.

Pie IX l'affirmait : " De la famille des Frères Prêcheurs, comme d'une mine pleine de richesses, ne cessent de sortir des hommes illustres par leur sainteté. Le Tout-Puissant a fait vraiment de grandes choses en faveur de cet Ordre et l'a enrichi de saints. "

" Ne me demandez pas, disait Clément X, combien de saints l'ordre de Saint-Dominique a donnés au Ciel, comptez si vous le pouvez les étoiles qui scintillent au firmament, et vous saurez le nombre des saints de la postérité de saint Dominique. "

Le ciel des Frères Prêcheurs est un firmament immense constellé d'astres sans nombre, d'apôtres, de docteurs, de vierges et de martyrs. Malheureusement la mémoire de beaucoup de ces saints personnages a péri sans retour. Nos devanciers ont été d'une modestie excessive. Saint François d'Assise, mort cinq ans après saint Dominique, ne tarda pas à être canonisé, et les Frères Mineurs remplirent avec un légitime et filial orgueil le monde du nom de leur saint fondateur. Les Dominicains, au contraire, éloignaient du tombeau de leur père les foules qui venaient l'honorer, et cachaient les miracles qui s'y opéraient. Il fallut que le pape Grégoire IX intervint. Il adressa aux Dominicains de Bologne de sévères reproches sur leur négligence, leur lenteur à demander la canonisation de leur fondateur, et prit lui-même l'affaire en main. On peut dire de l'Ordre entier qu'il mérite dans une certaine mesure les reproches du Pontife au couvent de Bologne. Combien de ces religieux dont les vertus héroïques et les noms sont à jamais perdus !

Un historien du B. Albert-le-Grand, nous parlant des miracles opérés par cet illustre enfant de saint Dominique,

affirme que, par la négligence des Frères, ses contemporains, à en écrire les actes, on en avait complètement perdu la mémoire. " Il est vrai, ajoute-t-il à leur décharge, que les religieux de son temps n'en tenaient guère compte par la raison que faire des miracles était chose commune parmi les Frères, et que dans un si grand nombre de saints personnages les miracles de tel ou de tel passaient inaperçus. "

Un religieux théatin, le Père Savonari, affirme que dans l'espace de vingt ans, trois mille Dominicains sont morts en odeur de sainteté, et le pape Clément X, en établissant une fête pour honorer tous les saints de l'Ordre, disait que si l'on devait assigner à chacun d'eux un jour spécial, il faudrait faire un nouveau calendrier. L'Ordre célèbre, en effet, l'office de plus de deux cents bienheureux et de saints, dont le culte est solennellement confirmé par l'Eglise.

Au premier rang se place naturellement saint Dominique dont le pape Honorius III disait : " Je doute aussi peu de la sainteté de Dominique de Gusman que de celle de saint Pierre et de saint Paul. " Nous avons dit ses œuvres et ses vertus héroïques. Il avait en quelque sorte sucé la sainteté avec le lait, puisque sa mère a été officiellement proclamée Bienheureuse. L'Ordre célèbre sa fête l'avant-veille de celle de son fils.

Le 31 juillet, on fait l'office du frère aîné du saint fondateur, le B. Mannès de Gusman. Peu de fondateurs d'Ordre ont leur mère et leur frère placés à côté d'eux sur les autels.

Parmi les premiers compagnons de Dominique nous trouvons deux saints et huit bienheureux dont le culte est approuvé par l'Eglise, sans parler de plusieurs autres dont la dévotion populaire et la tradition nous ont transmis le nom entouré de l'auréole des bienheureux.

La sainteté dominicaine offre une admirable variété ; on la retrouve partout, sous toutes les formes, non seulement dans la vie cachée du cloître, mais dans la vie publique de l'apôtre et du missionnaire, des évêques et des légats. La chaire de saint Pierre et les marches du trône l'ont vu s'épanouir avec la même grâce et le même parfum.

Nous l'avons vu, l'Ordre a eu quatre de ses fils honorés de la tiare, dont trois sont déjà placés sur les autels, et le quatrième (Benoît XIII) est vénérable.

Le collège des cardinaux célèbre chaque année la fête du B. Jean-Dominique, qui honora la pourpre romaine, non seu-

lement par ses éclatants services, mais encore par sa science et surtout par ses vertus.

L'Ordre épiscopal cite avec orgueil saint Antonin, le modèle des évêques, qui reçut l'habit religieux des mains du B. Jean-Dominique et eut pour maître des novices le B. Laurent.

A ses côtés brillent les B. Albert-le-Grand et Jacques de Voragine, le vénérable Barthélemy des Martyrs et tant d'autres qu'il serait trop long de citer.

Après saint Thomas d'Aquin, le soleil de la théologie autour duquel gravitent tant de docteurs célèbres par leur sainteté autant que par leur science, sont inscrits dans le martyrologe de l'Ordre, le B. Henri Suzo, sainte Catherine de Sienne et bien d'autres.

Viennent ensuite les saints qui ont mérité, dans les la-beurs de l'Apostolat, la gloire dont l'Eglise entoure leur mémoire. Nous avons parlé déjà si souvent de saint Dominique et de saint Raymond, car c'est le propre de nos saints d'avoir excellé en plusieurs choses, et nous n'y revenons pas.

Saint Hyacinthe, saint Vincent Ferrier sont de véritables modèles d'apostolat, à côté desquels se groupent saint Louis Bertrand, le B. Jourdain de Saxe, le B. Constant, le B. Pierre Gonzalès, le B. Ceslas, le B. Grignon de Montfort, etc., et une véritable légion de martyrs dont saint Pierre de Vérone est le chef. Nous y voyons briller le B. Sadoc et ses 48 compagnons, le B. Alphonse, le B. Louis Flores et leur compagnons, saint Jean de Cologne, un des glorieux martyrs de Gorcum.

Les Frères convers eux-mêmes se sont élevés à la sainteté par l'accomplissement de leurs humbles fonctions : le B. Martin de Porrès, le B. Jean Massias, le B. Albert de Bergame, etc. Plusieurs artistes dominicains tels que le B. Abellon sont placés sur les autels.

La sainteté, on le voit, a pénétré partout dans le grand Ordre, et n'a laissé aucune catégorie sans patron spécial, comme elle n'a laissé aucun pays ni aucune époque sans un modèle et un intercesseur particulier.

Le second et le Tiers-Ordre n'ont pas été moins heureux. " Qui n'a entendu parler, dit le Père Lacordaire, de sainte Catherine de Sienne, de sainte Rose de Lima, ces deux étoiles dominicaines qui ont éclairé deux mondes. "

Cinq filles de saint Dominique que l'Eglise a placées sur ses autels ont porté dans leur chair virginale les stigmates du

Sauveur : Sainte Catherine de Sienne, sainte Catherine de Ricci, la B. Catherine de Racconigi, la B. Lucie de Narni et la B. Stéphanie de Quinzanis.

Non moins célèbres dans les fastes de l'Ordre, sainte Agnès de Mont-Policien, les B. Osanna, Marguerite de Castello, Jeanne, infante de Portugal, Marguerite de Savoie, Colombe de Rieti, Marie Mancini, Emilie, Imelda.

Tel est en raccourci le tableau de la sainteté dans l'Ordre de Saint-Dominique, depuis son origine jusqu'à nos jours, car bien des causes de canonisation et de béatification sont pendantes en cour de Rome.



PENSÉES

A mes yeux, l'unique mérite du monde, c'est de ne pas tolérer la moindre imperfection dans les gens de bien, et de les contraindre à force de critique à devenir meilleurs.

SAINTE THÉRÈSE.

Les commandements de Dieu tracent la route du ciel, comme les écriteaux que l'on pose au commencement des chemins pour dire où ils vont.

BIENH. CURÉ D'ARS.

CHRONIQUE

Dimanche, 1er octobre, fête du très saint Rosaire, avait lieu dans la chapelle des Dominicaines du Rosaire des Trois-Rivières, une touchante cérémonie de vestition et de profession religieuse, présidée par Sa Grandeur Mgr. F. X. Cloutier.

Ont revêtu le saint habit, Mlles Blanche Chabot, de Québec, en religion Sr Vincent Ferrier; Aurore Viens, de Waterloo, en religion Sr Dominique du Rosaire; M. A. Letendre, de Sorel, en religion Sr Thérèse du Carmel. Ont prononcé leurs premier vœux, Sr Marie de la Charité et Sr Agnès du Sacré-Cœur.

A fait profession de vœux perpétuels, Sr Marie du Rosaire.

Dimanche, 8 octobre avait lieu aux Trois Rivières la bénédiction solennelle de l'Orphelinat St Dominique, dirigé par les Sœurs Dominicaines du Rosaire. La cérémonie fut présidée par Sa Grandeur Mgr F. X. Cloutier, assisté de Mons. le Chanoine Arcand, supérieur au Séminaire, comme diacre et de Mons. l'abbé J. Massicotte, curé de la Cathédrale, comme sous-diacre. Sa Grandeur a bien voulu donner elle-même le sermon de circonstance et dans une allocution simple mais bien sentie, elle a expliqué aux assistants le but des œuvres entreprises par les Religieuses de cette communauté. Cet orphelinat compte à l'heure actuelle cinquante petits orphelins.

Superiorum permissu.

De licentia Ordinarii.

PRÉDICATIONS

MONTRÉAL, Cathédrale, dames et jeunes filles, du 1 au 5.....	R. P. LAMARCHE.
MONTRÉAL, Tiers-Ordre le 16.....	T. R. P. COTÉ.
“ St-Vincent de Paul, 1-2.....	R. P. BOURBONNIERE.
“ retraite, 12-21.....	R. P. BOURQUE.
ALBANY, N.-Y., retraite.....	R. P. COUTURE.
TROY, N. Y, retraite.....	R. P. COUTURE.
QUÉBEC, chapelle, sermon des Morts.....	T. R. P. E. A. LANGLAIS
“ réunion du Tiers-Ordre, le 5.....	T. R. P. E. A. LANGLAIS
“ Sœurs de la Charité, triduum 18-20	R. P. TH. COUET.
STE-JULIE DE SOMERSET, 30-2.....	R. P. REG. DUPRAS.
JACQUES-CARTIER, QUÉBEC, retraite aux dames 19-26.....	T. R. P. E. A. LANGLAIS
STE-CATHERINE DE PORTNEUF, fête patronale.....	R. P. ROS. MIVILLE.

